Image not found or type unknown

# Maladie pro en cours et licenciement proche

Par **PICON MAXIME**, le **17/10/2017** à **12:37**

Bonjour madame monsieur,
j ai deux dossiers de maladie Professionnel en cours le premier depuis 22 mai 2017 (date de départ) et le second depuis Juillet 2017 (date de départ. pour problème de dos) ces deux dossiers on été prolongé de 3 mois car il faut que le CRRMP se prononce sur la décision.

j ai été déclaré inapte a mon poste le 14 septembre 2017 mon docteur m avait mit en arrêt pendant 1 mois car je ne pouvais pas reprendre mon travail. je viens de recevoir mon étude de reclassement avec des postes au siège (a plus de 900 km ou a 450 km (bureau)car il n y a pas d agence ou j habite. réponse a rendre avant le 27 octobre. en vue du reclassement ou du licenciement...

j ai vu que la société ou je travail a fait un recommandé en refusant la déclaration de maladie pro a la CPAM car il se disent non responsable et que le métier que je fais n est pas dans la liste a risque... ( je suis pisciniste donc je porte des liners (étanchéité de la piscine))

je pense donc ne pas donner suite a leurs propositions car trop éloigné et sous payé ( perte de 300 euros sur le brut)

le licenciement va être prononcé en inaptitude a mon poste sans la maladie pro dois je faire apparaître quelque part qu il y a cette demande de reconnaissance en cours ? avez vous des conseils a me donner vu ma situation ?

je vous en remercie par avance
Cordialement
Maxime Picon.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés